

Organisme notifié n°0071

Notified body

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° LNE - 13146 rév. 0 du 08 avril 2008

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
Issued by
- En application** : Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant en droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993
In accordance with
Decree nr 91-330 dated 27 march 1991 modified and order dated 22 june 1992 modified, transposing into french law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993
- Délivré à** : ATP 145 rue des Martyrs de la Libération FRA 69310 PIERRE BENITE
Issued to
- Fabricant** : ATP - 145 Avenue des Martyrs de la Déportation - FRA - 69310 - PIERRE BENITE
Manufacturer
- Concernant** : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique type NE, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou plusieurs étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage.
In respect of
a non automatic weighing instrument type NE, self-indicating, with digital indication, with or without lever system, with one or several weighing ranges and one scale interval per weighing range
- Caractéristiques** : Classes d'exactitude : III ou IIII Classe d'environnement climatique : - 10 °C ; + 40 °
Characteristics
Les autres caractéristiques figurent en annexe
Accuracy classes : III or IIII Climatic environment class : - 10 °C ; + 40 °C
Other characteristics are given in the annex
- Valable jusqu'au** : 08 avril 2018
Valid until
April 8th, 2018

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DDC/22/F110312 -D4

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 4 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DDC/22/F110312 - D4

Etabli le 08 avril 2008

Issued on April 8th, 2008

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director



LNE

Laurence DAGALLIER

Directrice Développement et Certification
Business Development and Certification
Director

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NE sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou plusieurs étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NE sont constitués de trois modules :

A – Un dispositif indicateur pouvant être l'un des suivants.

A.1 – Soit un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai ou du certificat dans lequel apparaissent les données de l'indicateur testé comme module (signalé par « (*) »)
ARPEGE MASTER K	IDe	LNE n° 01-05.
ARPEGE MASTER K	MAGIC	LNE n° 02-10
ARPEGE MASTER K	LOGIC - HARMONY	LNE n° 11592
ARPEGE MASTER K	IDLC / WWT associé à tout dispositif compatible permettant de réaliser la conversion analogique numérique, faisant l'objet d'un certificat d'essai délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE modifiée	LNE n° 7998
AVERY BERKEL	L117, L217, L227	DELTA n° DK 0199.8 (*)
AVERY BERKEL Limited	1310	NWML n° GB-1153
AVERY BERKEL	HL 265	DELTA n° DK 0199.41 (*)
AVERY WEIGH TRONIX	E1005/E1010	NWML n° GB-1179
AVERY WEIGH TRONIX	E1065/E1070	NWML n° GB-1176
AVERY WEIGH TRONIX	E1105/E1110	NWML n° GB-1162
AVERY WEIGH TRONIX	E1205/E1210	NWML n° GB-1170
SOCIETA'COOPERATIV A BILANCIA	D400, D410, D450, D800, SELF-800, ECO-800	UCM n° 00/008-B
SOCIETA'COOPERATIV A BILANCIA	EV7 S, D430	UCM n° 03/012-B
SOCIETA'COOPERATIV A BILANCIA	D70	UCM n° 04/011-B
OHAUS CORPORATION	DA, DP, DC	NMI TC 5130
OHAUS CORPORATION	CD11	NMI TC 6063
OHAUS CORPORATION	CW11	NMI TC 5979
OHAUS CORPORATION	CKW-55	NMI TC6569
OHAUS CORPORATION	T31xx series	NMI TC7085
OHAUS CORPORATION	D51xx series	NMI TC7132
SCHENCK PROCESS	Disomat Tersus	PTB D07-09-012 (*)
SCHENCK PROCESS	Disomat Opus	PTB D06-09-013 (*)

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

A.2 – Soit un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie numérique compatible, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
ARPEGE MASTER K	IDE	LNE n° 01-05.
ARPEGE MASTER K	MAGIC	LNE n° 02-10
ARPEGE MASTER K	LOGIC - HARMONY	LNE n° 11592
ARPEGE MASTER K	IDLC / WWT	LNE n° 7998

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur ou du module unité de traitement sont décrites dans leur certificat d'essai.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C – Un dispositif récepteur de charge pouvant être l'un des suivants

C.1 – Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, considéré comme classique et non critique et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001. Dans ce cas, toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

- 1) Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
- 2) Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 4, de juillet 2004), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
- 3) La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
- 4) Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

C.2 – Soit un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant et associées à un dispositif indicateur compatible :





FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
ARPEGE MASTER K	DC 285... et CPFN-A	NMI TC6981

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesées à sortie numérique sont décrites dans leur certificat d'essai.

C.3 – Soit un dispositif récepteur de charge en forme de "U" constituant une version dite "pèse-palettes", de dimensions maximales 1500 mm x 1500 mm (plan page 4) et équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge composé de quatre capteurs identiques à jauges de contrainte choisis parmi ceux cités dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
ATP	RHL/RBL	NMI TC 5949
HBM	HLC/BLC	NMI TC 2163
VISHAY REVERE TRANSDUCERS	ACB	DELTA DK 0199-R60-03.07
ATP	VHL	DELTA DK 0199-R60-06.04

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- | | |
|---|---|
| - Classe de précision |  ou  |
| - Portée maximale (Max) | Max (compatible avec les modules utilisés). |
| - Echelon (e) | $e \geq 10 \text{ g}$
$e \geq 200 \text{ g}$ pour la version "pèse-palettes".
$e \geq v_{\min}$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique). |
| - Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage | |
| * en classe  | $n \leq 6000$ (et compatible avec les modules utilisés),
ou $n \leq 3500$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique) |
| * en classe  | ou $n \leq 3000$ pour la version "pèse-palettes"
$n \leq 1000$ |

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NE dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NE susceptibles d'être dénivelés sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, dans la version "pèse palettes" une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NE, peuvent être connectées à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné. La boîte de raccordement des capteurs (le cas échéant) reçoit une marque de scellement.

Ces scellements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NE, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

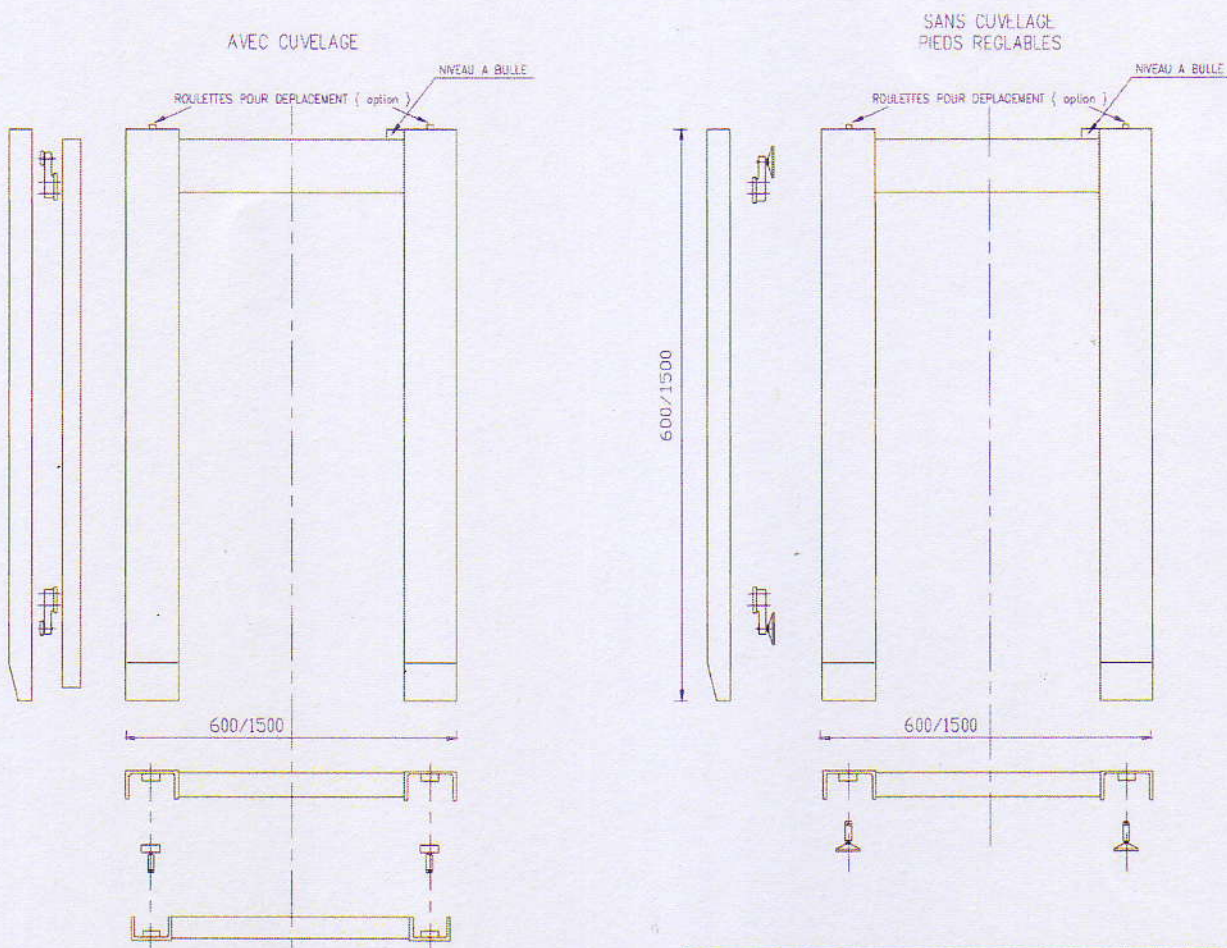
8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type NE, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

Plan du pèse Palette

NOTA : En absence de dispositif de mise à niveau, la mention suivante figure à proximité du dispositif indicateur de niveau :

« Le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau »



RAPPORT D'ÉVALUATION

N° Affaire : DDC/22/F110312 (-D4-1)

Date du rapport : 7 avril 2008

1. Demandeur :

Dénomination	Adresse
ATP	145 rue des Martyrs de la Libération - FRA - 69310 - PIERRE BENITE

2. Fabricant(s) de l'instrument :

Le fabricant est le demandeur

3. Objet de la demande :

Instrument de mesure : IPFNA

Types : NE

Nature (examen de type initial, complément, renouvellement, changement bénéficiaire,...) :
Complément (présenté comme révision avec le logiciel de la base certificats)

Documents de référence :

Nature	Référence & titre
Décret /directive :	décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié,
Texte catégoriel :	transposant dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993
Document OIML :	
Guide Welmec :	Guide 2.5 (approche modulaire)
Norme :	EN NF 45501
Circulaire :	

4. Examen Technico Administratif (ETA) :

Numéro de série de l'(des) instrument(s) examiné(s) : Aucun car complément en approche modulaire avec ajout de modules certifiés

Conclusions de l'examen technico-administratif

conformité aux exigences de référence relatives à l'ETA

5. Etude et essais :**5.1 Liste des essais effectués :**

Numéro de série de l'(des) instrument(s) testé(s) : *N.A ; l'instrument reste conforme aux spécifications relatives aux essais.*

N.B. :

- ♦ Lorsque les essais sont répartis sur plusieurs instruments, une liste des essais effectués est établie pour chaque instrument testé.
Justification permettant de conclure que la répartition sur plusieurs instruments de mesure n'influence pas la conformité de l'IM : --
- ♦ Famille d'instrument de mesure – justification du choix de l'(des) instrument(s) testé(s) : --

5.2 Analyse des rapports d'essais

Les rapports suivants ont été examinés.

Laboratoire d'essais	Référence du Rapport d'essais	Date du rapport d'essais
/	/	/

Les résultats de l'analyse *sont ceux des dossiers initiaux.*

Si des ajustages ou modifications ont été effectués durant les essais, justification permettant de conclure que cela n'influence pas la conformité de l'instrument de mesure : *NA*

5.3 Conclusions de l'évaluation des rapports d'essais

conformité aux spécifications de référence relatives aux essais

6. Remarques éventuelles :

Rédaction du certificat selon la nouvelle numérotation.

7. Conclusions :

Compte tenu des conclusions de l'évaluation

- De la documentation fournie par le demandeur (autorisation, informations administratives...),
- De l'examen technico-administratif de l'instrument,
- De l'examen des résultats des essais effectués

l'instrument de mesure objet de la demande est conforme aux exigences réglementaires correspondant aux référentiels mentionnés au paragraphe 3.

Le chargé d'affaire responsable de
l'évaluation



Le superviseur



Ce rapport contient 0 annexe(s).